Amélioration de classe d'efficacité CECB - Formulaire de demande d'aide financière avant la réalisation des travaux

A envoyer à : OIKEN, rue de l'industrie 43, 1950 Sion ou à transition-adm@oiken.ch

Requérant-e (Propriétaire)

Raison sociale :

Nom / Prénom :

Adresse :

Localité :

Tél. / Mobile :

Courriel :

Bâtiment : emplacement et caractéristiques

N°EGID :

Adresse :

Localité :

Type d'objet (utilisation principale): ☐ Habitat individuel

☐ Immeuble d'habitation

Engagement

Début prévu des travaux : Fin prévue des travaux :

Montant de l'aide financière cantonale demandée :.....CHF

Par cette signature, le soussigné atteste de l'exactitude des informations qui précèdent ainsi que d'avoir pris connaissance des conditions du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables :

Lieu et date : Signature :

Document à joindre au formulaire de demande

- Copie de la demande complète transmise au canton du Valais (avant travaux) : M-10 Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe et l'efficacité énergétique globale.

Conditions d'octroi

1. La demande d'aide financière doit être soumise **avant** le début des travaux.
2. Les conditions d'octroi sont similaires à celles du Programme Bâtiment du Canton du Valais **: M-10** Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe et l'efficacité énergétique globale.
3. L'aide financière communale est versée sur **preuve du paiement** de la subvention cantonale du Programme Bâtiment.
4. Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 36 mois à partir de la confirmation de l'octroi de l'aide financière par la commune.
5. L'aide financière communale est plafonnée à Fr. 10'000.- ou Fr. 20'000.- par demande selon le type d'habitation.